



## Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA

Hors-série n° 6 | 2013

Autour du cloître : les chapelles Notre-Dame et les  
accès au chapitre

---

### Note sur les usages liturgiques du chapitre

Alain Rauwel

---



#### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/cem/12681>

DOI : 10.4000/cem.12681

ISSN : 1954-3093

#### Éditeur

Centre d'études médiévales Saint-Germain d'Auxerre

#### Référence électronique

Alain Rauwel, « Note sur les usages liturgiques du chapitre », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA* [En ligne], Hors-série n° 6 | 2013, mis en ligne le 05 mars 2013, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/cem/12681> ; DOI : 10.4000/cem.12681

---

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.



Les contenus du *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre (BUCEMA)* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.

---

# Note sur les usages liturgiques du chapitre

Alain Rauwel

---

- 1 Dans la Règle de saint Benoît, aucun lieu propre n'est indiqué pour la réunion des frères. Le chap. III, « De l'appel des frères en conseil », ne dit pas où doit se tenir ce conseil. Le chapitre n'a donc pas le même privilège d'ancienneté monastique que l'oratoire, le cloître, le réfectoire ou le dortoir<sup>1</sup>. Les moines de Gellone semblent s'en être souvenus lorsqu'ils brossèrent, vers 1130, le portrait de leur saint fondateur, supposé carolingien, en bâtisseur : tous les lieux conventuels sont cités dans la *Vita* de Guillaume, même les annexes utilitaires, mais pas le chapitre<sup>2</sup>.
- 2 Les spécialistes<sup>3</sup> s'accordent sur le fait que l'apparition de cet espace ne s'explique pas d'abord par les nécessités des délibérations communautaires, ou des coupes (qui prirent d'abord la forme d'une confession liturgique faite au chœur à la fin de Prime)<sup>4</sup>, mais bien par l'émergence d'un nouvel office, annexé à Prime, et précisément désigné comme *Officium capituli*. Ce n'est pas à Chrodegang de Metz qu'il faut faire remonter la première mention de cet office, car il n'apparaît que dans une recension interpolée de la règle des chanoines datée de la fin du IX<sup>e</sup> ou du X<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. En revanche, il est bien présent dans deux textes fondamentaux des années 800, le concile d'Aix de 817 et le *Memoriale monachorum*. Le célèbre concile de 817, en son canon 69, est parfaitement net :  
Ut ad capitulum primitus martyrologium legatur et dicatur versus quo silentium solvatur, deinda regula aut homelia qualibet legatur, novissime *Tu autem Dominus* dicatur<sup>6</sup>.
- 3 Plus disert est le *Memoriale*, un ordo du début du IX<sup>e</sup> siècle qui connut une assez large diffusion :  
Iterum convenientes ad Primam (...) donent confessiones suas vicissim pariter supplici corde certatim pro se orantes. Hoc expleto, *veniant ad capitulum versa facie ad orientem*, salutent crucem et ceteris fratribus se undique humilient. Post lectionem vero recitata nomina sanctorum quorum festa crastinus excipiet dies, surgentes pariter dicant versum : 'pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus'<sup>7</sup>.

- 4 Ici, la principale activité de la liturgie capitulaire est la lecture du Martyrologe (les *nomina sanctorum*), à laquelle est étroitement relié le verset *Pretiosa* du psaume 115. Tout cela semble bien en place, et dès cette date parfaitement intégré dans l'emploi du temps des réguliers. Amalric le confirme dans son *De ordine antiphonarii* :

C'est la coutume de notre Église qu'après prime les frères se rassemblent pour la lecture<sup>8</sup>.

- 5 Les prescriptions liturgiques qui viennent d'être citées n'avaient pas vocation à en dire plus long sur ce chapitre où désormais l'on peut aller. Il faut attendre des documents narratifs des précisions plus grandes sur la localisation et l'apparence de la nouvelle salle. Dans ce domaine, les historiens disposent d'une pièce exceptionnelle avec la vie de l'abbé Anségise (823-833) recueillie dans les *Gesta abbatum* de Fontenelle. Au § 5 de cet éloge particulièrement développé, le biographe célèbre les constructions dues à l'abbé :

il fit établir à proximité du côté nord contre l'abside de la basilique Saint-Pierre une autre maison (*aliam domum*) que l'on s'est plu à nommer chapitre (*conventus*) ou curie (en grec *beleutherion*) en raison de l'habitude qu'ont les frères de s'y rassembler pour toutes les affaires demandant une délibération ; en ce lieu la lecture de l'Écriture est faite à voix haute sur le pupitre ; on y délibère sur tout ce que l'autorité de la Règle invite à faire ; c'est là encore qu'il fit placer la pierre tombale avec l'inscription portant son nom afin que lorsqu'il atteindrait le terme de la vie présente, il fût déposé là par les siens<sup>9</sup>.

- 6 Lecture spirituelle, délibérations, et même ces sépultures privilégiées qui vont au Moyen Âge central paver de tombes les salles capitulaires : tous les éléments constitutifs d'un espace et de son utilisation sont fixés dès le début du IX<sup>e</sup> siècle, comme étaient fixés les détails de l'*Officium capituli*<sup>10</sup>.

- 7 On peut en synthétiser ainsi le déroulement<sup>11</sup> :

1. Martyrologe ;
2. obituaire ;
3. extrait de la Règle ;
4. sermon (?).

- 8 C'est ce dernier point qui fait débat. On se souvient que le concile d'Aix ne l'imposait pas, prévoyant la lecture de la Règle ou l'homélie. De fait, il est évident que le sermon était souvent absent, surtout aux simples fêtes. On peut cependant rattacher à l'office du chapitre des homéliaires « liturgiques », au sens où les pièces y sont réparties selon les temps, mais différents dans leur composition et dans leur esprit des recueils d'homélies patristiques à lire au chœur pour Matines. Non seulement on n'y trouve pas les mêmes textes, mais pas non plus les mêmes auteurs. De ce point de vue, un passage de l'Ordo du Latran du milieu du XII<sup>e</sup> siècle est du plus grand intérêt : il cite les Pères anciens que la liturgie a accueillis dans ses livres, puis il ajoute :

Bedae autem dicta vel Aimonis vel aliorum catholicarum patrum, quae romana decreta non nominant, pro utilitate quidem doctrinae legenda recipimus, sed in ecclesia non recitamus<sup>12</sup>.

- 9 Les « modernes » ne peuvent se proclamer à l'église, mais on les met en recueils ordonnés : c'est donc qu'on les lisait au chapitre !
- 10 Cela n'excluait pas, toutefois, une prédication personnelle de l'abbé. À vrai dire, ce sont surtout les Cisterciens qui nous feront pénétrer sur ce terrain mal connu. On connaissait chez eux des  *festa de sermone*, non exclusives de projets plus ambitieux. Les sermons sur le

Cantique ont été donnés par Bernard, on le sait, au chapitre de Clairvaux. Même si la réécriture a certainement été très forte dans le cas de cette œuvre, et si nous ne lisons pas ce que les frères du Val d'absinthe ont entendu matin après matin, le fait de la prédication ne semble pas pouvoir être mis en doute. Il est d'ailleurs parfaitement attesté pour un des grands abbés de la génération suivante, Aelred, dont le biographe indique les trois lieux où il prêchait ses *sermones disertissimos et omni laude dignos* :

1. « nos chapitres » ;
2. les synodes (où les évêques l'invitaient à instruire leur clergé) ;
3. devant le peuple<sup>13</sup>.

- 11 Le pluriel des chapitres renvoie à la célébrité d'Aelred et aux invitations fréquentes que lui adressaient, notamment, les maisons de nonnes. Il ne leur parlait pas durant la messe, mais quand elles étaient rassemblées *ad capitulum* pour entendre le passage quotidien de la règle. C'était donc un véritable cœur liturgique et spirituel du monastère qu'était devenu à l'âge roman le chapitre<sup>14</sup>, ce nouveau lieu apparu, comme bien d'autres, à la faveur de la grande mise en ordre carolingienne.

---

## NOTES

1. P. BONNERUE, « Éléments de topographie dans les règles monastiques occidentales », *Studia monastica* t. 37, 1995, p. 57-78.
2. Vita BHL 8916 § 9, cité et commenté par D. IOGNA-PRAT, *La Maison-Dieu*, Paris, 2006, p. 503-504.
3. P. SCHEPENS, « L'office du chapitre à Prime », *Recherches de sciences religieuses*, t. 11, 1921, p. 222-227 ; J. FROGER, *Les origines de Prime*, Rome, 1946 ; C. MORGAND, « Discipline pénitentielle et officium capituli d'après le *Memoriale qualiter* », *Revue bénédictine* t. 72, 1962, p. 22-60 (fondamental) ; J.-L. LEMAÎTRE, « Aux origines de l'office du chapitre et de la salle capitulaire : l'exemple de Fontenelle », *La Neustrie*, Paris, 1989, t. II, p. 365-369 ; A. DAVRIL & É. PALAZZO, *La vie des moines au temps des grandes abbayes*, Paris, 2000 (« La vie quotidienne »).
4. MORGAND, « Discipline pénitentielle et officium capituli... ».
5. B. DE GAIFFIER, « De l'usage et de la lecture du martyrologe : témoignages antérieurs au XI<sup>e</sup> siècle », *Analecta bollandiana* t. 79, 1961, p. 51. *Contra* : M. Huglo, « L'office de prime au chapitre », *L'Église et la mémoire des morts dans la France médiévale*, Paris, 1986, p. 11-18.
6. MGH, *Capitula*, t. I, p. 347.
7. *Corpus consuetudinum monasticarum* t. 1, Siegburg, 1963, p. 234-235. Je conserve la leçon « pariter », conforme à de nombreux mss, de préférence au « puriter » de l'édition.
8. PL 105, col. 1260.
9. *Les Gestes des abbés de Fontenelle*, éd. et trad. P. Pradié, Paris, 1999 (« Les Classiques de l'histoire de France au Moyen Âge », 37), p. 170-171.
10. « Vers la fin du VIII<sup>e</sup> siècle » écrit Morgand à propos de celui-ci, « Discipline pénitentielle et officium capituli... » p. 51.
11. D'après J.-L. LEMAÎTRE, « *Liber capituli* : le livre du chapitre des origines au XV<sup>e</sup> siècle », *Memoria : der geschichtliche Zeugniswert des liturgischen Gedenkens im Mittelalter*, Munich, 1984, p. 626-648.

12. P. GY, « L'influence des chanoines de Lucques sur la liturgie du Latran », *Mélanges A. Chavasse = Revue des sciences religieuses*, t. 58, 1984, p. 37.

13. W. DANIEL, *Vita Ailredi*, Oxford, 1950.

14. Possibilité d'une brève allocution du prieur au siècle suivant chez les Dominicains : E. A. O VERGAUW, « L'office du chapitre dans l'Ordre dominicain d'après le prototype et d'autres sources du XIII<sup>e</sup> siècle », *Aux origines de la liturgie dominicaine*, Rome, 2004, p. 317.

---

## INDEX

**Mots-clés** : monachisme, communauté, liturgie, prédication

## AUTEUR

**ALAIN RAUWEL**

Université de Bourgogne